

CERTIFICAT MEDICAL

Exigé pour tout candidat à la formation
du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)

Daté de moins de 3 mois à la date des tests

À faire compléter par votre médecin

Je soussigné(e),, Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour, M/Mme et avoir constaté qu'il - qu'elle ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage aquatique, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de bains.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes figurant ci-dessous :

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil, mesurées séparément, sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil.

Soit au moins : $3/10 + 1/10$ ou $2/10 + 2/10$

Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est : $4/10 +$ inférieur à $1/10$

Avec correction :

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10).
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est de 10/10 pour l'autre œil corrigé.

Fait à le.....

Signature et cachet du médecin